

Monsieur l'Ambassadeur de
la République Populaire de Chine
11 avenue Georges V
75008 PARIS

Objet : *Conditions de vie des animaux d'élevage en Chine*

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous avons appris par les médias que le commerce des peaux de chiens et de chats s'est fortement développé en Chine. Cols et garnitures sont exportés dans le monde entier, et vendus à bas prix par des magasins de grande distribution ou d'articles d'importation.

Plusieurs reportages télévisés dans des centres d'élevages et sur les marchés en Chine ont dénoncé récemment les conditions de détention et d'abattage des animaux. Contenus en surnombre dans des cages exiguës, ils sont jetés au sol sans ménagement lors des déchargements des camions. A leur arrivée, ils sont violemment projetés au sol avant d'être dépecés vivants. Ces méthodes cruelles ont soulevé l'indignation des amis des animaux et des associations de protection des animaux du monde entier.

Nous prions instamment le gouvernement chinois d'améliorer le plus rapidement possible les conditions de vie des animaux d'élevage et de respecter la déclaration faite par la Commission de Fourrure Chinoise, parue dans le magazine de la Société Mondiale pour la Protection des Animaux en février 2005.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie de croire, Monsieur l'Ambassadeur, à l'assurance de ma très haute considération.